

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette centrale éolienne sur la commune de Doussay.

Le montant des garanties financières est proportionnel au nombre d'éoliennes du projet et a été fixé, en août 2011, à 50 000€ par aérogénérateur. Le montant des garanties financières pour le projet éolien de Doussay sera donc de 300 000€.

Le type de générateurs change, les coûts ont explosé depuis 15 ans, l'inflation est partout, mais le montant des garanties financières reste fixe à 50 000 euro et est le même !

Accorder un avis favorable à ce projet, c'est engager la responsabilité financière d'agriculteurs et sans doute de la mairie de Doussay à terme.

Quand on sait ce que coûte un démantèlement, environ 300-400k par éolienne, on parle ici de Euro 2.5m minimum qui seront en réalité à la charge des habitants de Doussay !

Dire oui à nouveau parc éolien de Doussay c'est condamner financièrement Doussay et ses habitants !

J'exagère ?

Mais non. Des porteurs de projet le disent eux-mêmes : voici un exemple récent ou le promoteur lui-même n'a provisionné que Euro 50000 par éolienne (comme à DOUSSAY) et il doit démonter des éoliennes néfastes. Il explique clairement que cela coûtera beaucoup plus cher et que ce sera donc à la collectivité de payer et pas eux.

Source : Les trois éoliennes de Noyal-Muzillac ne tiennent plus que par l'arrêté provisoire du préfet du Morbihan. | OUEST-France. [Ouest-France Sylvie RIBOT](#). Publié le 20/10/2022 à 07h18

« **Noyal-Muzillac. « S'il faut démanteler nos 3 éoliennes, on fera faillite »**

L'entreprise éolienne EE Noyal n'a plus qu'un arrêté provisoire préfectoral pour faire tourner ses éoliennes à Noyal-Muzillac (Morbihan), après que le conseil d'État n'a pas admis son pourvoi en cassation (Ouest-France)

Vendredi 14 octobre 2022, dans le cadre de la procédure en cassation, [le conseil d'État n'a pas admis le pourvoi](#) de la société EE Noyal, filiale d'Eno Energy concernant le parc éolien des Landes de Cambocaire, à [Noyal-Muzillac \(Morbihan\)](#). Cette dernière demandait l'annulation de l'arrêt de la cour d'appel de Nantes. Le 15 février, cette cour avait annulé l'arrêté préfectoral de mai 2018 donnant l'autorisation d'exploiter un parc éolien à cet endroit. Eric Sauvaget, directeur d'EEF (Énergie éolienne France), gestionnaire technique du parc des Landes-de-Cambocaire, à Noyal-Muzillac. | EE FRANCE

Des centaines de milliers d'euros

Ces trois éoliennes mises en service il y a environ 10 mois avaient coûté près de 15 millions. « **Un démantèlement coûterait plusieurs centaines de milliers d'euros et devrait être organisé par l'État car nous, on fera faillite s'il faut démanteler** » poursuit Eric Sauvaget.

https://twitter.com/h_vendomois/status/1621068402432565250?s=20&t=-1Bzek23DBjhVyHFU8At_w

Autres raisons de notre opposition aux éoliennes :

1. Elles défigurent notre patrimoine

2. Elles présentent des risques pour notre santé
3. Elles détruisent l'attractivité touristique de notre région
4. Elles artificialisent et dégradent nos campagnes

Nous habitons Sérigny, commune voisine, et nous sommes très hostiles à la dégradation de notre belle région avec tous ses châteaux, monuments et son patrimoine inestimable !

Je vous prie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de donner un avis fortement défavorable sur ce projet de Doussay.

Anneke et Peter van Kuijk